



CO'OPÉRER

Pour un territoire attractif et innovant

1 000 VOIX p. 34-35

Quand les entreprises se mobilisent pour l'Opéra Orchestre

PLUI p. 36-37

S'adapter au changement climatique

1 000 VOIX

Les entreprises se mobilisent pour l'Opéra Orchestre

Lancée officiellement le 11 septembre en partenariat avec la CCI de l'Hérault, la campagne « 1 000 Voix » de l'Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie propose aux entrepreneurs des TPE et PME du territoire de participer à un dispositif de mécénat afin de favoriser la culture pour tous. Objectif : réunir 1 million d'euros en invitant 1 000 entreprises à participer chacune à partir de 1 000 euros.

ÉTABLIR DES PONTS ENTRE LE MONDE ÉCONOMIQUE ET LA CITÉ

Parmi les premières entreprises à s'engager en faveur de l'Opéra Orchestre de Montpellier, le Cabinet Cazes Goddyn. Un cabinet d'expertise comptable et d'audit créé en 1980 et qui emploie aujourd'hui 70 collaborateurs répartis entre ses divers bureaux de Montpellier, Béziers, Lunel ou Castries. « *Le mécénat d'entreprise fait partie de la culture de notre société, avec un engagement très fort sur la Métropole depuis longtemps* », explique Claude Cazes, dont la société a donc versé 1 000 euros dans le cadre de l'opération « 1 000 voix ». « *Le cabinet est déjà partenaire de deux fondations, celle du musée Fabre et celle du Jardin des Plantes. Soutenir l'Opéra était donc une évidence... D'autant qu'à titre personnel j'ai un parcours classique, avec une formation de clarinettiste au Conservatoire... Mais, plus largement, je milite pour établir des ponts entre le monde économique et la cité. En essayant de créer un mouvement le plus large possible autour de cette dynamique, tant auprès de nos collaborateurs que de nos clients. Une démarche qui s'inscrit d'ailleurs dans les pratiques adoptées aujourd'hui, tant en France qu'en Europe, avec la RSE, pour mettre l'entreprise au service de l'environnement mais aussi du progrès social.* »



Claude Cazes et
Véronique Gicquel.



© Emeline Gicquel

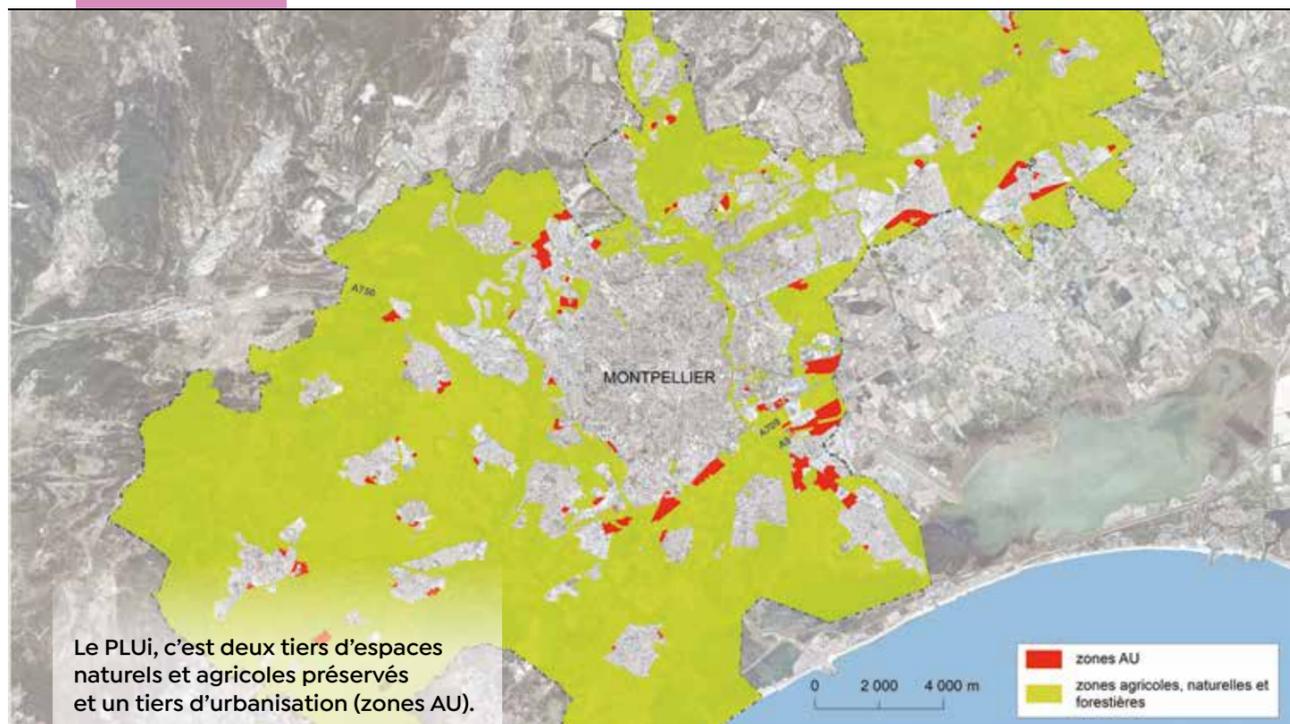
“ L'engagement des entreprises est une force et une chance pour le rayonnement de Montpellier ”

” **Michaël Delafosse**,
président de Montpellier Méditerranée
Métropole, maire de Montpellier

« UN BEAU CHALLENGE À RELEVER »

Véronique et Yannick Gicquel, également contributeurs pour l'Opéra Orchestre de Montpellier, sont un peu aux premières loges de l'opération. « *Nous avons repris la Brasserie du Corum depuis 2017. Donc, au fil des répétitions ou des soirs de représentation, les techniciens, les musiciens et tous les artistes de l'orchestre sont devenus un peu comme une grande famille. Nous les croisons tout au long de l'année et nous sommes très heureux de pouvoir les soutenir. L'Orchestre, la culture en général, font partie de l'attractivité de Montpellier. Entreprises, citoyens, collectivités : nous avons tous besoin les uns des autres pour avancer... C'est le sens de notre engagement dans cette opération. Recueillir 1 million d'euros, pour permettre le développement d'actions culturelles au bénéfice de tous, c'est un beau challenge à relever. Loin d'être impossible, si l'on tient compte du nombre d'entreprises sur le territoire.* »

opera-orchestre-montpellier.fr/1000-voix/



© Montpellier Méditerranée Métropole

PLUi : s'adapter au changement climatique

Le projet de PLUi a été voté à l'unanimité des 31 maires du territoire le 8 octobre en conseil métropolitain. Rappel de ses enjeux et de ses grandes orientations.



Stéphane Champay, vice-président délégué à l'Aménagement durable du territoire, l'Urbanisme et la Maîtrise foncière, maire du Crès.

Quel est l'enjeu principal du PLUi ?

Stéphane Champay : Permettre un développement équilibré du territoire métropolitain, tout en préservant ses richesses naturelles, et en maintenant un cadre de vie de qualité pour tous. Ainsi, le PLUi préserve deux tiers du territoire en zones agricoles et naturelles, et contient l'urbanisation sur un tiers restant.

Quelle est la stratégie de ce plan ?

S. C. : Il s'agit d'un PLUi climat, visant à s'adapter collectivement au changement climatique. Il a aussi pour objectif de maîtriser la consommation foncière, de permettre la création de logements et d'assurer une stratégie de développement économique fondée sur l'innovation et tournée vers l'emploi. C'est en cela que ce plan représente une

véritable rupture dans l'aménagement durable du territoire. Il permet également d'inscrire nos engagements du Plan climat, adopté en février 2023, tels que la préservation de la biodiversité, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la ressource en eau et la réduction d'au moins 50 % de l'artificialisation.

Quelle réponse apportez-vous face à la pression démographique ?

S. C. : La trajectoire démographique sur laquelle se base le PLUi climat prend en compte l'accroissement de la population. Nous devons de fait collectivement encadrer cette croissance, en assurant un rééquilibrage territorial par une meilleure répartition des nouveaux habitats à l'échelle du grand territoire et donc des intercommunalités voisines. Le PLUi climat est au service des besoins du territoire, notamment en matière de logements, avec une priorité donnée au réinvestissement urbain, ce qui implique une forte réduction des extensions urbaines et la fin de l'urbanisation à la parcelle. C'est également un PLUi solidaire, qui s'inscrit dans une volonté de mixité sociale, en offrant des logements dignes

et un meilleur parcours résidentiel pour les habitants de la métropole.

Comment ont été gérées les attentes des 31 maires de la Métropole ?

S. C. : Le PLUi a été co-construit avec les 31 communes dans le dialogue et dans le respect de l'identité de chacune d'entre elles. Le travail réalisé s'est attaché à maintenir cette pluralité forte des communes afin de répondre à leurs attentes et besoins en termes de logements, d'activités économiques, d'équipements publics, tout en consommant le moins de foncier. Tous les maires ont fait des efforts pour parvenir à un PLUi climat qui leur permettra de réaliser leurs projets. Le zonage du territoire a été arrêté en accord avec les maires, et après discussions avec les Chambres consulaires.

Le PLUi a été co-construit avec les 31 communes dans le dialogue

Quel a été votre travail sur le PLUi ?

S. C. : Mon travail a été de dresser le bilan de la concertation, d'ajuster les zonages et le règlement harmonisé. Depuis mon élection le 9 juillet dernier, je me suis attelé à renforcer les liens avec mes 30 autres collègues maires en allant à leur rencontre dans leur commune. J'ai écouté, partagé et confronté sur leurs projets et leur vision de l'aménagement durable du territoire.

Qu'est-ce qui a permis de fédérer tout le monde ?

S. C. : C'est l'envie de faire tous ensemble métropole. C'est aussi la nécessité de tous les maires de bénéficier d'un PLUi pour pouvoir réengager des projets dans leur commune. Il s'agit d'un compromis à la fois équilibré et exigeant qui témoigne d'une solidarité intercommunale.

Pensez-vous que ce document sera adopté à l'été 2025 ?

S. C. : C'est indispensable qu'il le soit. Des paroles, il faut passer aux actes. Après le 8 octobre, il y a une séquence de sollicitations des personnes publiques associées, puis une commission d'enquête publique sera conduite. Les habitants de la métropole vont pouvoir ainsi s'exprimer à nouveau. Si tout est aligné comme nous l'espérons, nous serons en capacité de le voter d'ici à l'été prochain.



Plus d'infos sur le site d'information au quotidien encommun.montpellier.fr et sur montpellier3m.fr/plui

6 défis majeurs

1. PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET LA RICHESSE DES PAYSAGES MÉTROPOLITAINS

en protégeant et restaurant les continuités écologiques et en intégrant le « grand paysage » comme composante du développement du territoire

2. FAIRE FACE AU DÉFI CLIMATIQUE

3. MAÎTRISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE

avec pour objectif une réduction d'au moins 50 % à l'horizon 2034, en donnant la priorité au réinvestissement urbain, à la réduction des extensions urbaines, et à l'optimisation des projets d'aménagement sur les sites d'extension urbaine

4. ENCADRER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

(+ 0,9 % à l'horizon 2034), en offrant un habitat pour tous et en répondant à l'ensemble des parcours résidentiels

5. CONSTRUIRE LA MÉTROPOLÉ DES PROXIMITÉS

au travers d'une politique des mobilités volontaristes

6. AFFIRMER UNE MÉTROPOLÉ PRODUCTIVE, CRÉATIVE ET INNOVANTE



Concertation: Un PLUi co-construit

- Plus de 60 ateliers entre 2017 et 2021 réunissant élus, services communaux et métropolitains afin de définir le cadre du PLUi.
- Des centaines de réunions bilatérales commune-métropole et trois séminaires en plénière ont été nécessaires pour définir les dispositions concernant directement chaque territoire communal.
- Sept réunions plénières associant l'ensemble des personnes publiques associées ont été organisées.
- 39 réunions publiques, six d'avril à juillet 2019, puis 33 de février à mai 2023 visant à présenter les orientations, les choix du PLUi climat et le nouveau zonage.
- Huit mises à disposition du PLUi au public au fur et à mesure de l'élaboration du projet entre avril 2019 et septembre 2024.



© F. Damerjil